

## **CECCHI GUSTAVO & C.**

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



**SPINNAKER WOOD PROTECTION** - Fiche de données de sécurité - février 2020 - no.060-B0

# **SPINNAKER WOOD PROTECTION**

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: SPINNAKER WOOD PROTECTION

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Via M.Coppino, 253 – 55049 VIAREGGIO(LU) ITALY

TEL. +39 0584 383694 FAX +39 0584 395182

e-mail: info@cecchi.it

Service chargé des renseignements: research & development

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0584/383694 les heures de bureau 8.30-12.30, 14.00-18.30

Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!

(suite de la page 1)

\*

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité
- Mentions de danger  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Contient bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 3)

FR



(suite de la page 2)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description:  
Mélange de résines.  
Mélange de solvants avec des additifs

· Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6 Numéro index: 616-014-00-0 Reg.nr.: 01-2119539477-28	2-butanone-oxime ⚠ Carc. 2, H351 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	<0,3%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index: 649-330-00-2 Reg.nr.: 01-2119490979-12	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (Note-P) ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361fd; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	<0,3%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt ⚠ Repr. 1B, H360 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<0,3%

· Indications complémentaires:

Note P: La substance n'a pas à être classé comme cancérogène ou mutagène comme on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% (w / w) benzène (EINECS 200-753-7.). Cette remarque se applique qu'à certaines substances dérivées du pétrole complexes dans la partie 3.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 4)



(suite de la page 3)

- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Recourir à un traitement médical.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

**\* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Veiller à une aération suffisante.  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**\* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)



(suite de la page 4)

- Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant		
des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.		
DNEL		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	300 mg/kg bw/day (Werker/Worker)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	1.500 mg/m <sup>3</sup> (Werker/Worker)
96-29-7 2-butanone-oxime		
Inhalatoire	Acute - systemic effects, worker	320-1.000 mg/m <sup>3</sup> (Fish Acute Toxicity Study)

- Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;  
en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Filtre AX

(suite page 6)

FR

## · Protection des mains:

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc nitrile;

l'épaisseur du gant recommandé > 0,45 mm. la perméabilité / temps de perméation: > 480 min. selon la norme EN 374.

## · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Chloropène; l'épaisseur du gant > 0,7 mm, temps de percée > 60min. selon la norme EN 374.

caoutchouc nitrile; gant épaisseur > 0,3 mm, temps de percée > 60min. volgens EN 374.

## · Protection des yeux:

**Lunettes de protection hermétiques**

## · Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:
  - Forme: Liquide
  - Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 7)



· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>36 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	240 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	1 hPa
· Densité à 20 °C:	0,894 g/cm <sup>3</sup> (ISO 2811)
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	25 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	55,7 %
VOC:	55,65 %
	VOC
	497,5 g/l / 4,15 lb/gal
· Teneur en substances solides:	41,7 % (VB% 1h 150C)
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

\*

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg bw (lapin) ((24h))
Inhalatoire	LC50	>5.000 mg/m <sup>3</sup> (vapeur) (rat) ((8h))

96-29-7 2-butanone-oxime

Oral	LD50	3.700 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	200-2.000 mg/kg bw (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20 mg/l (rat)

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 (Konijn)	5.000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)





(suite de la page 8)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

\*

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

ErL (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata-OECD 201)
EL50 (48h)	>1.000 mg/l ((Daphnia magna-OECD 202))
LL50 (96h)	>1.000 mg/l ((Onorhynchus mykiss OECD 203))
EbL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata-OECD 201)
NOELR (72h)	3 mg/l ((Pseudo. subcapitata-biomass-OECD 201))
	100 mg/l ((Pseudo. subcap. growth rate OECD 201))

96-29-7 2-butanone-oxime

LC50 (96 hours)	320-1.000 mg/l (fish 1) (LEUCISCUS IDUS; STATISCH SYSTEM) 48 mg/l (fish 2) (LEPOSMIS MACEOCHIRUS; STATISCH SYSTEM)
LC50 (48 hours)	750 mg/l (other waterspecies 1)
EC50 (48 hours)	500 mg/l (daphnia magna) 750 mg/l (Daphnia similis Acute Toxicity Study) (DAPHNIA MAGNA)
EC50 (72 hours)	83 mg/l (other waterspecies 2) (SCENEDESMUS SUBSPICATUS)
EC50	630 mg/l (other waterspecies 1) (BACTERIA; TOXICITEITSTEST)

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

LC50	0,1-1 mg/l (Fish Acute Toxicity Study)
EC50	0,1-1 mg/l (daphnia magna)
EC50	0,1-1 mg/l (Algae, Growth inhibition test)

- 12.2 Persistance et dégradabilité  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.

(suite page 10)

(suite de la page 9)

- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

\*

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR 1263 PEINTURES
- IMDG, IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, IMDG, IATA



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Polluant: Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
- No EMS: F-E, S-E

(suite page 11)



· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

\*

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	<0,3
NK	50-100

- Classe de pollution des eaux:  
Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

(suite page 12)



- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

\* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B

(suite page 13)



(suite de la page 12)

Carc. 1B: Cancérogénicité - Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique -  
Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique  
- Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente